



# Transport scolaire des élèves du Collège Jean Racine

## INFORMATION

Une grande majorité de nos enfants utilise le transport scolaire pour se rendre au Collège Jean Racine et revenir à leur domicile.

Dès le mois d'octobre 2014, des dysfonctionnements graves sur une ligne ont été rapportés à l'APE : incivilités, intimidations, mise en danger des occupants du bus, non-port de la ceinture de sécurité...

### **La sécurité des enfants est une priorité absolue.**

Afin de permettre au Conseil départemental 49 de prendre ses responsabilités, l'APE a organisé le recueil des dysfonctionnements en tenant un registre des incidents avérés signalés par des témoins directs. Ces éléments objectifs ont été transmis aux donneurs d'ordre et aux partenaires concernés (Conseil départemental 49 et Conseiller départemental du canton, maires des communes desservies, transporteurs) pour qu'ils puissent agir.

Le 22 avril, après plusieurs avertissements, des **exclusions définitives** ont été prononcées par le Conseil départemental à l'encontre des élèves perturbateurs.

Le règlement intérieur relatif à la sécurité et à la discipline dans les transports scolaires, est consultable sur le site informatique e-lyco du collège dans la rubrique APE / Transports scolaires (document téléchargeable).

Nous en profitons pour vous rappeler que le port de la ceinture par les élèves est **obligatoire** : les parents des élèves fautifs s'exposent à une amende de **90 €** et leurs enfants **ne sont pas couverts par les assurances** en cas d'accident.

**L'APE reste vigilante sur tous les dysfonctionnements concernant les transports scolaires et invite les parents et élèves à signaler tout problème ([apejrachine49@gmail.com](mailto:apejrachine49@gmail.com)).**